

AFRICAN UNION

الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

P.O. Box: 3243, Addis Ababa, Ethiopia, Tel.:(251-11) 551 38 22 Fax: (251-11) 551 93 21

E-mail: situationroom@africa-union.org, oau-ews@ethionet.et

CONSEIL DE PAIX ET DE SECURITE

97^{EME} REUNION

25 OCTOBRE 2007

ADDIS ABEBA, ETHIOPIE

PSC/PR/2(XCVII)

**RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION
EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)**

RAPPORT DU PRESIDENT DE LA COMMISSION SUR LA SITUATION EN REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO (RDC)

I. INTRODUCTION

1. La transition de trois années ouverte dans le cadre de la mise en œuvre de l'Accord global et inclusif issu du Dialogue inter-congolais a été couronnée par les scrutins organisés en juillet et octobre 2006. La mise en place des nouvelles institutions a mis fin à la gestion du pays selon le principe du « partage équitable des responsabilités » entre anciens belligérants. Le présent rapport fait le point de la situation en RDC depuis la tenue des élections générales.

II. DEVELOPPEMENTS POLITIQUES

2. Elue en juillet 2006, l'Assemblée nationale a été installée le 22 septembre de la même année. Les cinq cents (500) députés qu'elle compte se sont, pour la plupart, repartis entre deux blocs : d'un côté l'Alliance pour la majorité présidentielle (AMP), qui a appuyé la candidature du Président de la République, le Parti lumumbiste unifié (PALU) et l'Union des démocrates mobutistes (UDEMO), qui rassemblent trois cents (300) députés et soutiennent le programme du Gouvernement ; de l'autre, l'Union pour la Nation, qui compte cent seize (116) députés et est dirigée par l'ancien vice-Président Jean Pierre Bemba, candidat malheureux au second tour de la présidentielle.

3. Investi le 6 décembre 2006, le Président de la République a nommé le Premier Ministre (issu du PALU) le 30 décembre. Le Gouvernement a été formé le 5 février 2007, à la suite de longues consultations avec les partis soutenant le Président de la République. Les Assemblées provinciales ont élu les membres du Sénat le 19 janvier 2007 et les Gouverneurs et vice-Gouverneurs de neuf provinces (sur les onze que compte le pays), le 27 janvier 2007. Dans les deux Kassaï, ces élections n'ont pu se tenir que le 15 février. Il convient de noter que ces scrutins ont été marqués par de nombreuses allégations de corruption et de fraudes, qui ont donné lieu au dépôt de recours auprès de la Cour d'Appel dans neuf des onze provinces du pays.

4. Lors de sa prestation de serment, le 6 décembre 2006, le Président de la République a indiqué les grandes lignes du programme de son quinquennat axé sur cinq chantiers. Il s'est engagé à inscrire son action dans le cadre d'une mobilisation des énergies visant à impliquer tous les Congolais dans la tâche de construction nationale ; à veiller au fonctionnement régulier des pouvoirs publics et des institutions de l'Etat, en sauvegardant l'équilibre entre les pouvoirs exécutif, législatif et judiciaire ; à lutter contre la corruption ; et à respecter le statut constitutionnel de l'opposition politique, qui doit jouer le rôle de contrepoids institutionnel. Le Président a souligné que le Gouvernement s'emploierait à éradiquer toutes formes d'insécurité, indiquant, à cet égard, que les groupes armés qui opèrent à l'Est de la RDC doivent être considérés comme des ennemis du peuple et du développement du pays. Le Président s'est, en outre, engagé à privilégier les relations de bon voisinage et de cohabitation pacifique entre son pays et les Etats qui l'entourent et à renforcer la politique d'intégration régionale et sous-régionale dans le respect mutuel.

5. Le 6 mars 2007, le chef d'Etat-major des Forces armées de la RDC (FARDC) a rendu public un communiqué ordonnant aux militaires commis à la garde des anciens vice-Présidents et d'autres hauts fonctionnaires de la transition de se présenter aux camps des FARDC avant le 15 mars, avec tous leurs équipements, et ce dans le cadre du processus de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR). Le communiqué précisait que la sécurité de ces personnalités serait désormais assurée par des agents de la police nationale désignés à cet effet.

6. Il convient, à cet égard, de rappeler que l'ancien vice-Président Bemba, se référant à deux incidents qui avaient opposé sa garde personnelle à des éléments de la garde présidentielle, estimait que sa sécurité était menacée. A la suite de ces incidents, il avait substantiellement renforcé la garde autour de ses résidences, de son bureau, ainsi que des sièges de ses organes de presse. Ainsi, après le communiqué du commandement de l'armée, la tension est brusquement montée entre les éléments de sa garde et les FARDC. En dépit des efforts déployés sous les auspices de la Mission des Nations unies en RDC (MONUC), les deux parties se sont combattues à l'arme lourde dans la ville de Kinshasa, les 22 et 23 mars 2007. M. Bemba, qui avait quitté sa résidence pendant les affrontements, a trouvé refuge dans une mission diplomatique. Plusieurs des éléments qui constituaient sa garde se sont réfugiés à la MONUC ou ont quitté le pays. Le Procureur général a annoncé, le 24 mars, son intention de le poursuivre pour haute trahison, et a demandé au Sénat de lever son immunité parlementaire.

7. A la suite d'une médiation conduite par la MONUC et par des personnalités africaines, M. Bemba a été autorisé par le Sénat à quitter le pays le 11 avril, afin de se rendre au Portugal « pour des soins médicaux ». Il se trouve toujours au Portugal, d'où il a, à plusieurs reprises, exprimé sa volonté de rentrer au pays pour jouer son rôle de chef de l'opposition parlementaire. Ce souhait est régulièrement relayé par ses partisans aussi bien à l'Assemblée nationale qu'au Sénat. Pour ces derniers, le motif qui le maintient hors du Congo étant politique, une solution politique devrait être trouvée pour lui permettre de rentrer au pays. Le Président de la République, pour sa part, soutient qu'il n'a aucun problème avec M. Bemba, mais qu'il s'interdit d'interférer dans le cours de la justice.

8. Il convient, enfin, de relever que, le 16 octobre 2007, l'Assemblée nationale a adopté, à une large majorité, une proposition de loi portant financement des partis politiques et des campagnes électorales. Cette loi constitue une avancée significative dans l'approfondissement du processus démocratique en RDC ; elle vise à faciliter le fonctionnement des partis politiques, ainsi qu'à promouvoir une plus grande transparence et une moralisation de l'activité politique.

III. SITUATION A L'EST DE LA RDC

9. Si la situation est désormais normale à Kinshasa et une sécurité relative prévaut en Ituri et dans le reste du pays, les Nord et Sud Kivus sont le théâtre de violences récurrentes qui font de nombreuses victimes parmi les populations civiles, et provoquent des déplacements forcés massifs. Ces combats, qui ont commencé en novembre 2006, opposent essentiellement les forces des FARDC aux éléments du

Général Laurent Nkunda, dissidents des FARDC qui refusent d'intégrer le processus de constitution d'une armée nationale intégrée, et ont principalement lieu dans les territoires du Masisi et de Rutshuru, au Nord Kivu. Arguant du besoin de protéger leur communauté des exactions des Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR) présentes dans la région, les hommes du Général Nkunda se battent régulièrement contre ces dernières.

10. Le 1^{er} janvier 2007, à Kigali, un accord avait été conclu entre le Général Nkunda et des représentants des FARDC, avec la facilitation des autorités rwandaises. Au terme de cet accord, les deux parties s'étaient engagées à coopérer dans le processus de mixage des troupes, la traque des FDLR, ainsi que dans l'organisation du retour des réfugiés Tutsis congolais et dans la réinstallation des déplacés. L'accord n'ayant pas été respecté, des combats ont éclaté début septembre entre les FARDC et les hommes du Général Nkunda. Sous la médiation de la MONUC, le Général Nkunda et les FARDC ont conclu un accord de cessation des hostilités le 6 septembre 2007. L'accord a, depuis, été violé à plusieurs reprises. Le 7 octobre, s'adressant à la presse internationale, le Général Bwambale Kakolele, qui fait office de Ministre de la Défense du Général Nkunda, a déclaré que « nous allons maintenant déclencher l'offensive sur toute l'étendue de la province. Nous avons attendu trop longtemps l'ouverture d'un dialogue avec le Gouvernement de Kinshasa, mais on nous combat toujours... ».

11. Quelques jours plus tard, des affrontements ont éclaté entre les FARDC et les hommes du Général Nkunda ; les combats se sont poursuivis pendant plusieurs jours et ont fait des centaines de morts et plus de 750,000 déplacés. Le 14 octobre, à la veille de l'expiration de l'ultimatum qu'il avait lancé à Laurent Nkunda pour sa reddition, le Président Kabila s'est rendu à Goma, chef lieu du Nord Kivu, théâtre des affrontements. Sur place, il a eu des entretiens avec les Ambassadeurs du Groupe de contact (Etats Unis, Belgique, France, Royaume Uni, Afrique du Sud) dirigés par l'Ambassadeur William Swing, Représentant spécial du Secrétaire général des Nations unies. A l'issue de ces consultations, le Président Kabila a décidé de surseoir à l'attaque contre les troupes du Général Nkunda. Au moment de quitter Goma, le 17 octobre 2007, il a révélé à la presse avoir ordonné à la 8^{ème} région militaire de préparer le « désarmement, au besoin forcé, des hommes du général Nkunda ». Pour sa part, le Représentant spécial du Secrétaire général de l'ONU a plaidé pour le retour dans leur pays des éléments FDLR, source d'insécurité à l'Est du pays. D'intenses pressions diplomatiques s'exercent sur toutes les parties pour un règlement global de la crise.

12. La MONUC a mis sur pied des bases mobiles pour parer à toute éventualité et assurer la sécurité de Goma, ainsi que des localités stratégiques du Masisi et de Rutshuru. Elle a également multiplié les patrouilles motorisées et aériennes, et continue de soutenir les FARDC dans leurs opérations de sécurisation des localités visées par les hommes du Général Nkunda et de protection des populations civiles. Dans un communiqué rendu public le 13 octobre, la MONUC a réitéré son soutien aux FARDC dans le Nord Kivu pour faciliter la restauration et l'extension de l'autorité de l'Etat.

13. S'agissant de la formation d'une armée nationale intégrée, il convient de noter qu'à ce jour, 16 brigades sur les 18 prévues ont déjà été formées. Le processus de leur équipement est en cours. Toutefois, des questions importantes restent encore à régler

pour rendre ces brigades pleinement opérationnelles. Il s'agit, entre autres, de la question de la discipline, de la régularité des soldes et du ravitaillement de la troupe. Lors du Conseil des Ministres du 5 octobre 2007, le Ministre de la Défense nationale et des Anciens Combattants a annoncé la réforme de l'armée dans le cadre du processus en cours de restructuration de la défense, de la justice et des services de sécurité.

14. Face à la dégradation de la situation sécuritaire et humanitaire dans la région, mon Représentant spécial en RDC a dépêché une mission d'information dans les provinces du Nord et du Sud Kivus, du 29 août au 6 septembre 2007. La mission a rencontré les Gouverneurs des deux provinces, les Commandants des 8^{ème} et 10^{ème} brigades des FARDC, les chefs des bureaux de la MONUC à Bukavu et à Goma, les responsables de la section DDRRR, ainsi que des ONG opérant dans le domaine humanitaire. La mission a noté que la présence des groupes armés étrangers à l'Est du Congo, notamment les FDLR, constitue une menace pour la région, mais également pour les populations civiles congolaises et pour la stabilité de la RDC. Comptant entre 6 000 et 7 000 éléments armés selon la MONUC, les FDLR se retrouvent autour des localités de Mwenga, dans la plaine de la Rusizi, sur l'axe Bukavu - Mwenga, à Shabunda, à Nyambembe, à Walungu et au Nord de Bunyakiri.

15. En créant son Mouvement politico-militaire, le Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), le Général Laurent Nkunda s'est fixé comme objectif le regroupement et la protection de sa communauté. La présence des FDLR à l'Est de la RDC est également invoquée par des groupes Mai-Mai pour expliquer leur refus d'intégrer le processus de formation de l'armée nationale. Regroupés autour des leurs qui ont aussi déserté les rangs des FARDC, les milices Mai-Mai se disent déterminées à « protéger leurs terres des vellétés de Nkunda et de la mainmise des FDLR ». Pour ces milices, en effet, aller au brassage c'est « vider leurs villages des bras valides capables de les défendre et de protéger les populations ». Ils forment le groupe dit des « Patriotes résistants congolais » (PARECO) et seraient autour de 3000 « combattants ». De nombreux autres éléments issus de plusieurs dissidences (FARDC, FDLR, Mai-Mai) ou de simples bandits opèrent dans la région, tuant et pillant les populations civiles.

IV. ASPECTS REGIONAUX

16. En dépit des graves menaces que constituent les groupes armés pour le processus de paix en RDC, il convient de relever que le contexte actuel dans la région est plutôt favorable à une sortie négociée de la situation de crise à l'Est du pays. En effet, le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs, signé par les chefs d'Etat et de Gouvernement des pays de la région, à Nairobi, le 15 décembre 2006, est un précieux outil pour la stabilisation de la région.

17. C'est dans ce cadre que se situent les rencontres de haut niveau qu'on a observées ces derniers mois dans la région. Ainsi, à l'invitation de son homologue congolais, le Ministre rwandais des Affaires étrangères a effectué une visite de travail à Kinshasa, du 2 au 4 septembre 2007. Les deux délégations se sont accordées sur la nécessité d'instituer un Mécanisme de concertation, de suivi et d'évaluation régulière de leurs engagements mutuels impliquant les Ministres des Affaires étrangères, de la

Défense, les chefs d'Etat-majors généraux des armées, ainsi que les responsables des services de renseignement. Elles ont également convenu de l'activation du Mécanisme conjoint de vérification pour examiner leurs préoccupations respectives en matière de sécurité, ainsi que d'une approche commune, engagée et concertée pour régler la question des ex-FAR et Interahamwé vivant en RDC. Elles se sont engagées à tout mettre en œuvre pour que les ex-FAR et Interahamwé désarment et rentrent au Rwanda. Elles ont réitéré leurs engagements à respecter les principes affirmés dans le Pacte sur la paix, la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

18. Par ailleurs, à la suite d'une série d'incidents sur le Lac Albert, où passe la frontière entre la RDC et l'Ouganda, les Ministres des Affaires étrangères des deux pays se sont attelés, au cours de visites à Kinshasa et à Kampala, à préparer une rencontre de leurs deux chefs d'Etat. C'est ainsi que, sur invitation du Président Jakaya Kikwete de Tanzanie, les Présidents Joseph Kabila et Yoweri Museveni se sont rencontrés à Ngurdoto, près d'Arusha, en Tanzanie, dans le cadre du renforcement des relations d'amitié et de coopération bilatérale entre leurs deux pays.

19. Dans le communiqué conjoint qui a sanctionné la rencontre, les deux parties ont réaffirmé leur attachement aux idéaux et principes énoncés dans la Charte des Nations unies et l'Acte constitutif de l'Union africaine, ainsi que dans le Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs. En outre, elles ont convenu de ce qui suit : la réaffirmation du respect de la souveraineté des Etats et de l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation ; la réactivation du Mécanisme de vérification conjointe par l'installation effective de l'ensemble des postes prévus à cet effet ; la tenue régulière des réunions de concertation entre les autorités politiques, administratives et militaires frontalières des deux pays ; la poursuite et le parachèvement du processus de désarmement, démobilisation, rapatriement, réinsertion et réintégration (DDR) des forces négatives présentes sur les territoires des deux pays respectifs, et l'engagement des deux parties à n'accorder ni asile, ni soutien à toute force ou individu réfractaire au processus ; la constitution, dans un délai d'un mois, d'une Commission mixte chargée de la reconstitution de la frontière commune des deux Etats ; l'éloignement des camps des réfugiés à plus de 150 km de la frontière et la sensibilisation de ces derniers au retour volontaire dans leur pays d'origine, dans le cadre d'une commission tripartite RDC/Ouganda/HCR, à constituer ; l'engagement à respecter scrupuleusement les termes du Protocole de non-agression et de défense mutuelle, signé dans le cadre du Pacte sur la sécurité, la stabilité et le développement dans la région des Grands Lacs.

20. Parallèlement à ces efforts politiques et diplomatiques, les réunions périodiques politiques et techniques de la Tripartite + (RDC, Rwanda, Ouganda + Burundi), avec la facilitation du Gouvernement des Etats Unis d'Amérique, contribuent au renforcement de la confiance entre les pays membres du processus. C'est dans ce cadre que Kampala a abrité la dernière réunion ministérielle de la Tripartite +, du 15 au 17 septembre 2007. La Commission était représentée à la réunion, à titre d'observateur, par une délégation conduite par mon Représentant spécial au Burundi et Envoyé spécial pour les Grands Lacs. Les Ministres ont pris d'importantes décisions

consignées dans un document intitulé « Stratégies visant à mettre fin aux menaces que constituent les forces négatives pour la sécurité régionale ».

21. La réunion de Kampala a aussi décidé d'admettre le Secrétariat exécutif de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs en qualité d'observateur lors des réunions de la Tripartite +. Pour leur part, les responsables des armées et des services de renseignement des quatre pays se sont réunis à Lubumbashi, les 1^{er} et 2 octobre 2007.

22. Par ailleurs, le Conseil se rappellera que, lors de sa 23^{ème} réunion, tenue à Libreville au niveau des chefs d'Etat et de Gouvernement, le 10 janvier 2005, il avait, entre autres, réaffirmé la détermination de l'UA à contribuer au désarmement et à la neutralisation effectifs des ex-FAR/Interahamwé et autres groupes armés à l'Est de la RDC. Dans le cadre du suivi de cette décision, j'avais dépêché dans la région une mission pluridisciplinaire d'évaluation, du 12 novembre au 3 décembre 2005. La 50^{ème} réunion du Conseil, tenue le 25 avril 2006, a été informée du déroulement de cette mission et des recommandations qu'elle avait faites.

V. OBSERVATIONS

23. La tenue d'élections, suivie de la mise en place de nouvelles institutions, a ouvert une nouvelle page dans l'histoire de la RDC. Il s'agit maintenant pour les acteurs congolais de consolider les avancées remarquables ainsi enregistrées. Pour sa part, la communauté internationale, dont l'appui au processus de paix et de réconciliation a été déterminant, doit continuer à accompagner la RDC. Il s'agit non seulement de consolider la paix dans le pays et d'approfondir la réconciliation entre ses différentes composantes, dans le respect scrupuleux des institutions légales congolaises, mais également de soutenir autant que faire se peut la reconstruction et le développement post-conflit. L'Union africaine et ses Etats membres ont un rôle crucial à jouer à cet égard.

24. La présence continue des groupes armés étrangers à l'Est de la RDC, notamment les FDLR, fait peser une véritable menace sur la paix dans le pays et constitue une entrave au processus de reconstruction ; elle constitue également un danger pour la stabilité régionale. D'évidence, des efforts plus soutenus doivent être consentis pour trouver une solution définitive à ce problème. A cet égard, il importe d'encourager les efforts déployés par les pays de la région en vue d'une action concertée contre les FDLR et les autres groupes armés actifs dans la région.

25. D'une manière plus générale, il est encourageant de noter l'évolution favorable du contexte régional et le renforcement de la confiance entre les différents pays de la région, notamment dans le cadre du processus de la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et du Mécanisme de la Tripartite +. Cette évolution ne peut que contribuer à la consolidation de la paix et de la stabilité en RDC.